

	La Déclaration de Politique Sociale : un outil essentiel qui suscite des questions
12 février 2024	NOEL Philippe

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Madame la Présidente du CPAS,

Chers collègues,

Lors de la commission communale de l'action sociale de ce lundi 10 février, madame la présidente, vous nous avez commenté la Déclaration de dans Politique Sociale pour la législature 2024-2030. Cette Déclaration a formellement fait l'objet d'un point au conseil de l'action sociale du 30 janvier dernier, comme le prévoit la Loi Organique des CPAS. De manière étonnante, le Code de la Démocratie locale ne prévoit pas qu'une telle déclaration ne soit formellement soumis à l'approbation du conseil communal. Nous ne pouvons que regretter cette lacune législative, toute commune devant pouvoir s'exprimer publiquement sur les intentions d'une majorité pour ces enjeux essentiels pour bon nombre de citoyennes et de citoyens. Vous n'en êtes, évidemment pas responsable, madame la présidente.

Le délai qui est imparti pour rédiger cette note est particulièrement court, notamment lorsqu'on vient de prendre ses fonctions. En effet, soumettre un document d'une telle importance au sein du conseil de l'action sociale endéans les deux mois de l'installation de celui-ci est, là aussi, une faiblesse législative qu'il serait utile de corriger.

Passons ces considérations et évoquons votre déclaration de Politique Sociale qui s'articule autour de 8 thèmes que je vais me permettre d'énoncer :

- L'action sociale, une politique « genrée », l'inclusion et le vivre-ensemble, le sans-abrisme, les aînées et ainés, le personnel, les synergies CPAS-Ville et le volet budgétaire.

Bon nombre des projets que vous évoquez dans votre déclaration sont relatifs à la poursuite d'impulsions lancées il y a quelques mois ou quelques années sous ma présidence. Et je vous remercie de poursuivre dans cette lignée et j'espère sincèrement, que vous aurez les moyens de les mettre toutes en œuvre dans un délais raisonnable :

- La poursuite du travail essentiel de l'Urgence sociale, à présent au sein du CPAS, au travers de moyens et des ressources appropriées ;
- La poursuite des enjeux préoccupants concernant les violences au travers l'Espace VIF en n'oubliant pas, madame la Présidente, le CPVS coordonné depuis l'hôpital public ;
- le travail sur l'avenir de l'abri de nuit ;
- L'enjeu de la prévention dans le cadre de la thématique des assuétudes
- ...

L'expérience de terrain m'invite à vous exprimer qu'à mon sens, il manque un volet ESSENTIEL à votre déclaration. Celui relatif à la dimension « logement ». Il s'agit de l'enjeu probablement le plus important dans la lutte contre la précarité : l'accès à des logements financièrement

accessibles est probablement le plus grand défi auquel vous allez être confrontée et auquel sont déjà, depuis de nombreux mois, confrontées les équipes du CPAS ainsi l'ensemble du secteur associatif qui accompagne les personnes en détresse. Dès lors, bien que vous ne portiez pas les compétences relatives au logement, je vous invite à faire, avec madame Barzin qui porte cette compétence, à faire un duo gagnant en mettant en œuvre une politique sociale adossée à une politique du logement ambitieuse en la matière. Vous aurez, sur cette thématique, toujours notre soutien appuyé et permettrait d'étayer, un peu plus, le chapitre relatif aux synergies. Mais, vous vous en doutez, l'absence d'une expression sur le sujet dans votre déclaration nous inquiète tant cette « oubli » est questionnant. Pourriez-vous nous éclairer sur le sujet ?

Vous évoquez également dans votre déclaration, votre volonté de lutter contre le non-recours aux droits notamment afin de maximiser l'usage des moyens disponibles. Cette lutte contre le non-recours est très importante et vous avez raison d'en faire une priorité. Vous évoquez la mise en œuvre de solutions innovantes. Pourriez-vous préciser les choses ? Si je puis me permettre une suggestion, nous vous invitons à solliciter, auprès des ministres compétents des gouvernements dans lesquels votre parti est présent, la mise en œuvre de l'individualisation des droits voire son automatisation. Cela permettrait de rencontrer vos souhaits et dégagerait un temps conséquent auprès des assistantes et assistants sociaux déjà accablés par leur charge de travail.

Vous évoquez l'enjeu relatif aux assuétudes et à la nécessité de renforcer la prévention sur le sujet. Lors de la précédente législature, un mi-temps avait été spécifiquement dégagé pour permettre cette prévention dans les établissements scolaires. Pourriez-vous nous faire un topo de ce qui a déjà pu être mis en œuvre ? Comment comptez-vous renforcer cette prévention ? Avec quels moyens financiers ? Avez-vous eu des échanges sur le sujet avec le ministre Coppieters à ce sujet ?

Enfin, et pour ne pas être trop long, l'enjeu budgétaire sera plus qu'essentiel. Et vous le précisez. Au regard des intentions affirmées tant de la part du gouvernement régional que du gouvernement fédéral, le CPAS aura un rôle essentiel dans les politiques d'activation, sans pour autant que des moyens financiers supplémentaires ne soient alloués pour renforcer cette activation. Et cela va coûter cher, voire très cher, au CPAS et donc aussi à la Ville. J'avais évoqué, au terme de la précédente législature que les mesures limitant l'octroi du chômage à 2 ans, pourraient coûter jusqu'à 5 millions annuellement au CPAS de Namur. On sait à présent que cette mesure, souhaitée par le gouvernement wallon, sera mise en œuvre au niveau fédéral. Cette décision coïncide avec une politique de méfiance à l'égard de l'institution qui n'est pas de bon augure pour l'institution, notamment du point de vue budgétaire. Dès lors, madame la Présidente, pourriez-vous nous rassurer sur le soutien indéfectible que la Ville apportera à son CPAS face à tous les défis qu'il doit relever ?

Je vous remercie pour vos réponses,

Philippe NOEL

Conseiller communal



NAMUR
CAPITALE



Dorothee KLEIN
Présidente du CPAS
en charge de la Cohésion sociale

Conseil communal 18/02/2025

Points complémentaires au Conseil communal n°69.09 et 69.10 concernant la Déclaration de Politique Sociale 2024-2030 (Ph. Noël et V. Léonard)

Merci, Madame la Conseillère et Monsieur le Conseiller, pour vos questions.

Comme vous le relevez, Monsieur Noël, le temps imparti pour rédiger la déclaration de politique sociale (DPS) 2024-2030 (deux mois maximum) a été particulièrement court et a constitué un véritable challenge pour les services de la Cohésion sociale, du CPAS, de mon cabinet et de moi-même. Je me permettrai toutefois de vous faire remarquer que la Déclaration de politique communale (DPC) contenait déjà un volet social et que nous en avons longuement débattu au Conseil communal, le 17 décembre dernier.

Comme je l'ai expliqué en commission, en réponse à une de vos questions, Madame Léonard, **la DPS - comme la DPC - définissent des axes et des priorités**. Il s'agit d'un préalable qui sera ensuite décliné en objectifs stratégiques et opérationnels par les deux administrations. Les actions et les projets seront présentés et détaillés dans des Plans stratégiques transversaux qui seront débattus dans quelques mois. Le débat budgétaire sur les moyens mis en œuvre interviendra aussi ultérieurement dans cette enceinte.

Concernant le **logement**, je suis d'accord avec vous, Monsieur Noël, **il s'agit d'une question essentielle dans la lutte contre la précarité**. Mais comme vous le savez, si, comme vous, j'ai la chance et l'honneur de gérer, en même temps, la Cohésion sociale et le CPAS, la compétence du logement n'est pas dans mon escarcelle. C'est une autre logique et cohérence qui ont prévalu pour confier à ma collègue Anne Barzin, à la fois, le logement et

la Régie foncière. En la matière, le législateur a eu la bonne idée de prévoir six mois (et non plus deux seuls) pour la rédaction de la déclaration de la politique du logement. Je vous demanderai donc encore un peu de patience car je sais que ma collègue, Anne Barzin, a l'intention d'entendre l'ensemble des acteurs et actrices du logement avant de vous la présenter.

Je serai associée à cette réflexion, notamment, au travers de la **Maison de l'habitat**, où je jouerai un rôle actif, à l'instar des services du CPAS qui y occupent un rôle important. C'est en effet tous les jours que le personnel du CPAS est confronté à la demande de logements. C'est quotidiennement que nous tentons d'y répondre avec l'abri de nuit, la maison d'accueil des Trieux, des partenaires comme les 3 portes, les sociétés de logement... Mais nous devons aussi étudier d'autres propositions innovantes.

Une autre façon de lutter contre la précarité est de soutenir et favoriser la **réinsertion sociale et professionnelle**, l'autonomie des bénéficiaires, en allant au-delà du logement et de l'octroi d'un simple montant aux bénéficiaires, pour reprendre le passage relevé par Madame Léonard, dans la DPS. C'est au travers d'un **accompagnement individualisé** que la mobilisation est initiée, en s'assurant que les démarches sont bien réalisées, que chacun, chacune assume sa part du contrat. Des ateliers de préparation à l'embauche (art 60 ou autres), des formations adaptées à l'évolution du monde du travail (ex projet « Move » de la Cellule Synergie emploi) : ateliers individuels ou collectifs pour les jeunes, séances de sensibilisation aux métiers en pénurie, voici quelques exemples déjà mis en œuvre qui devront être intensifiés.

Comme vous le dites, Monsieur Noël, je m'inscris dans votre lignée, comme vous vous êtes inscrit dans celle de la législature précédente : par exemple, avec l'Espace VIF et le plan genre dit Mix Cité, suggestions que j'avais émises alors en tant que conseillère communale. Cela me semble relever d'une saine cohérence et bonne gouvernance.

Face au risque accru des femmes de tomber dans la précarité, je pense qu'il faut apporter une information claire, ce qui est d'ailleurs un des projets du Plan Mix Cité. Les jeunes mères, surtout si elles sont peu diplômées, sont trop vite découragées de s'insérer sur le marché de l'emploi. C'est malheureusement un calcul à court terme. Si je comprends très bien les difficultés de concilier la vie professionnelle et familiale - ce qui devrait d'ailleurs être une préoccupation de couple et non des seules mères - les temps partiels, les interruptions de carrière... précarisent les femmes. Quand le couple se brise, quand un accroc de santé grave survient, quand l'heure de la pension sonne, le calcul ne sera pas à l'avantage des femmes. A la pension, une femme court cinq fois plus de risques de tomber dans la précarité qu'un homme. Evidemment, il faut aussi travailler en matière de crèche, d'accueil extra-scolaire... mais cela sort de mes compétences.

La question est évidemment encore plus cruciale pour les **familles monoparentales** : avec elles, je pense qu'il faut particulièrement encourager le réseautage. Leurs problèmes sont en effet encore accrus par l'isolement plus important dans lequel elles se trouvent. Le salon des familles monoparentales, initié à l'automne dernier, est une initiative à réitérer et qui doit servir d'inspiration en matière de soutien.

En matière d'assuétudes, comme expliqué en commission, nous pouvons compter sur des acteurs et actrices qui proposent un accompagnement thérapeutique et une politique de réduction des risques. J'aimerais développer davantage la prévention et l'accompagnement précoce. Je constate que ce choix suscite beaucoup d'intérêt tant au sein de ma commission que du Conseil de l'action sociale. Je pense donc **créer un groupe de travail avec des conseillers et conseillères intéressés de la majorité et de la minorité**, en provenance des deux Conseils, dans un esprit de synergie et de collaboration.

En ce qui concerne le mi-temps dégagé pour cette prévention dans les écoles, permettez-moi, Monsieur Noël, de m'étonner de votre demande de bilan. En effet, vous auriez pu savoir, que ce projet n'avait pas encore eu le temps d'être mis en œuvre. Plusieurs procédures de recrutement ont été nécessaires. Mais le dossier de recrutement devrait aboutir au Collège de manière imminente, me dit-on. Un mi-temps assurera cette mission via l'asbl Phénix, spécialisée dans l'accompagnement thérapeutique et le soutien par les pairs. Il ciblera les élèves de dernière année primaire et en début de secondaire, tous réseaux confondus.

Je terminerai par les chiffres, d'abord, ceux réclamés par Madame Léonard. Au cours des dix dernières années, en matière d'assistance sociale, le nombre est passé de 82,5 ETP à 118, tous services confondus : aide de 1^{ère} ligne, Synergie emploi, Médiation de dettes, hébergement et prévention sociale. Actuellement, à l'aide générale, un ou une assistante sociale traite de 95 à 96 dossiers ; au service d'insertion socio-professionnelle, de 85 à 90 dossiers, alors que la norme est idéalement de 70. Mais en 2013 ou 2017, un ETP gère déjà entre 93 et 99 dossiers. L'an dernier, le CPAS de Namur a octroyé 4323 RI ou aide équivalente en moyenne par mois.

Pour en revenir au **budget**, dont nous débattons dans les prochains mois, nous savons que les prochaines années seront difficiles. Comme dit en commission, on va se battre sur tous les fronts et nous frapperons à toutes les portes. Nous espérons ainsi obtenir un rendez-vous chez le ministre Coppieters dans les meilleurs délais. Avec la Fédération des CPAS, je suivrai attentivement les nombreuses décisions prises aux autres niveaux de pouvoir qui auront un impact sur les finances locales et du CPAS : la limitation des allocations de chômage, le refinancement du RI, l'étendue des contrats PIIS (projet individuel d'insertion socio-professionnelle)... Je n'ai pas de réponses précises à toutes ces questions. Mais ma

volonté est de **veiller à une gestion efficace et responsable des finances** en travaillant au coude à coude avec la Ville pour garder nos institutions la tête hors de l'eau, pour assurer nos missions, en dépit des obstacles : notre objectif est la continuité des services de Cohésion sociale et du CPAS, dans les meilleures conditions, pour parvenir à l'autonomie des bénéficiaires, à la dignité et l'épanouissement de tous et toutes à Namur, y compris des plus vulnérables.